



New Brunswick
College of Pharmacists
Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick

*Governing the practice of pharmacy for a healthier New Brunswick
Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*

Mises à jour importantes

Dans ce numéro...

1. Présentation de la Ligne directrice sur les emballages facilitant l'observance
2. Fermeture temporaire du bureau de l'Ordre pour réparation
3. Suivi au webinaire Conseils pour la préparation d'évaluations du risque et les préparations magistrales

Réservez la date.....

- Le 9 février : [La date limite pour postuler à l'examen de loi du N. -B. prévue le 23 février](#)
- le 14 février : réunion du Conseil de l'Ordre

Le 21 janvier

1. Présentation de la Ligne directrice sur les emballages facilitant l'observance

La nouvelle Ligne directrice sur les emballages facilitant l'observance (ci-après désignée simplement comme la Ligne directrice) recommandée par le Comité d'exercice de la profession et approuvée par le Conseil :

- est axée sur des résultats qui favorisent la fourniture d'un emballage facilitant l'observance sûr et de qualité;
- renvoie aux exigences existantes applicables aux emballages facilitant l'observance;
- habilite les professionnels afin qu'ils puissent exercer en toute autonomie, de façon responsable, en cherchant et en envisageant des méthodes qui contribueront à la satisfaction des exigences sur leur lieu de pratique.

L'utilisation d'un emballage facilitant l'observance pourrait s'avérer avantageuse pour certains, mais ce type d'emballage ne convient pas à tous les patients et n'élimine pas tous les obstacles à une gestion optimale de la médication. Les emballages facilitant l'observance présentent aussi des risques liés aux processus, à l'étiquetage, à l'environnement d'emballage et aux restrictions en matière de personnel. Des preuves à cet effet ont déjà été recueillies dans le cadre d'évaluations des pharmacies et de plaintes reçues par l'Ordre.

Les résultats définis dans la Ligne directrice déterminent les responsabilités, illustrent les exigences et établissent des liens avec les dispositions législatives existantes applicables. Ces résultats sont au nombre de cinq :

1. Un programme de gestion de la qualité est établi pour garantir l'innocuité des emballages facilitant l'observance.
2. Patients et soignants reçoivent une orientation et une éducation et sont invités à collaborer aux soins.
3. L'emballage facilitant l'observance est fourni dans le contexte du processus de soins aux patients.
4. Un emballage facilitant l'observance sûr est dispensé.
5. Les étapes sont consignées dans les processus cliniques et techniques.

L'Ordre comprend que l'introduction de la nouvelle Ligne directrice engendre des difficultés pour certaines pharmacies et soulève des questions relativement à la mise en œuvre. Des questions et réponses potentielles ont été publiées [dans un document de foire aux questions](#).

La Ligne directrice est maintenant en vigueur, et il est possible d'y accéder depuis [le site Web de l'Ordre](#). Son application sera mesurée dans le cadre de visites continues des pharmacies et d'une surveillance des plaintes.

2. Fermeture du bureau pour réparation

Les bureaux de l'Ordre sont actuellement fermés, depuis le 24 janvier, tant pour le personnel que les visiteurs, en raison de réparations. La réouverture est prévue pour le lundi 14 février. Soyez assuré que les travaux de l'Ordre se poursuivent, le personnel travaillant à distance et demeurant joignable par téléphone et par courriel comme d'habitude.

3. Suivi au webinaire Conseils pour la préparation d'évaluations du risque et les préparations magistrales :

L'Ordre aimerait remercier toutes les personnes ayant assisté au webinaire de mercredi, *Conseils pour la préparation d'évaluations du risque et les préparations magistrales*, qui comprenait une présentation de notre invité spécial, le pharmacien Sebastian Denison.

En tant que pharmacien responsable de la préparation clinique, Sebastian fait partie des équipes de prestation du cours complet sur la préparation du Canada et des États-Unis et donne des présentations aux médecins, aux pharmaciens et à d'autres professionnels de la santé lors de symposiums et d'activités de formation.

[\[Cliquez ici pour accéder à la biographie complète de Sebastian...\]](#) (en anglais seulement)

Sebastian avait été invité par l'Ordre pour aider à soutenir les professionnels de la pharmacie dans l'application concrète de l'évaluation des risques, des préparations magistrales et d'autres exigences.

[Voici un lien](#) vers la version anglaise de la présentation. Le webinaire faisait l'objet d'une interprétation simultanée vers le français; l'enregistrement en français vous sera fourni aussitôt les travaux techniques à cet effet terminés.

Nous vous rappelons que les phases de la mise en œuvre de même que les exigences et échéances connexes sont décrites [ici](#).

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS | ORDRE DES PHARMACIENS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

686 boul. St. George Blvd., Suite/bureau 200 Moncton, N.-B. E1E 2C6

Tel: (506) 857-8957

Toll Free/ Sans frais : 1-800-463-4434

info@nbpharmacists.ca www.nbpharmacists.ca